



Ordonnance de télécom CRTC 2011-634

Version PDF

Ottawa, le 29 septembre 2011

Le Conseil **approuve provisoirement** l'entente suivante déposée en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Demandeur/ Autre signataire	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Navigata Communications 2009, Inc./Bell Canada	Entente d'interconnexion pour la fourniture du service 9-1-1	8340-N75-201112904	le 19 septembre 2011

Secrétaire général